

qu'il déploya pour la propagation de la foi Catholique dans cette terre arrosée du sang de nos premiers martyrs. Son souvenir demeurera célèbre, non-seulement dans les Annales de nos missions, mais encore dans l'histoire du pays qui a été le vaste champ de son apostolat; car, à une époque, il remplit même un grand rôle politique, ayant été choisi pour négocier la paix entre l'Espagne et le Maroc. A la tête d'une déléga-tion marocaine, il fut chargé de présenter les hommages du sultan au grand Pape Léon XIII, à l'occasion de son Jubilé Episcopal. Que la récompense promise aux apôtres de l'Eglise de la terre, soit à jamais son partage dans l'Eglise du ciel!

### S.-C de l'Index

Dans sa séance du 17 avril la Sacrée-Congrégation de l'Index a condamné le livre intitulé: *Culte privé des mains divines de Notre-Seigneur*; et en même temps tous les imprimés et manuscrits où se trouvent proposées et propagées les formules de dévotion envers les mains de Notre-Seigneur Jésus-Christ, même sous le prétexte que c'est une dévotion privée.

Bien que cette nouveauté, originée évidemment d'un cerveau malade, n'ait pas encore traversé l'Océan, il est toujours bon de connaître ce décret.

### Consultation

— Que dire d'un maître qui donne son ouvrage à faire aux ouvriers des campagnes à un prix si minime que les ouvriers des villes sont réduits à n'avoir pas d'ouvrage à un prix acceptable?

R. Ce maître ne viole nullement la justice commutative, s'il donne aux ouvriers de la campagne le salaire qui est généralement regardé dans ces campagnes comme suffisant pour l'ouvrage demandé.

Pour prétendre que le maître en question pêche contre la justice distributive à l'égard des ouvriers de la ville, il faut soutenir que cette vertu l'oblige d'employer ces ouvriers plutôt que ceux de la campagne. Or, où trouvera-t-on la base de cette obligation? On la chercherait en vain. (1)

(1) N. R. théologique.